

Enseignant.e-coordonnat.eur.rice du dispositif d'autorégulation (DAR) au collège : missions et profil

Poste	<p>Public concerné : Le poste est ouvert à tout.e enseignant.e. du 1^{er} degré ou du 2nd degré (le CAPPEI est un plus mais n'est pas obligatoire).</p> <p>Cadre d'exercice : Dans le département, l'enseignant.e-coordonnat.eur.rice du DAR exerce ses missions sous la responsabilité de l'IEN-CT-ASH et selon le régime horaire du cadre réglementaire du service : enseignant.e du 1^{er} degré (21h présence élèves), enseignant.e du 2nd degré (18h présence élèves) + 2 heures de coordination et de synthèse.</p> <p>Accompagnement : L'enseignant.e nommé.e recevra, lors de sa nomination, une formation et un accompagnement spécifiques par l'équipe médico-sociale.</p> <p>Implantation : Collège Lakanal à Foix.</p> <p>Textes de référence : - Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux. - Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement. ANNEXE 2 : Autorégulation au collège - Cahier des charges. - Instruction interministérielle du 5 septembre 2024 relative à l'autorégulation en milieu scolaire. - Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS).</p>
Spécificités du dispositif	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Le dispositif vise l'inclusion des élèves avec Troubles Neuro-Développementaux (TND) dont les Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) dans les classes ordinaires du collège. Afin de tendre vers une autonomie dans les apprentissages, une équipe médico-sociale est implantée au sein de l'établissement. ☞ Les objectifs pédagogiques visés pour les élèves concernés par le dispositif sont ceux attendus dans les programmes scolaires. L'enseignement de l'autorégulation permet d'augmenter la capacité de l'élève à entrer dans les apprentissages. ☞ Pour ce faire, un.e enseignant.e est nommé.e comme enseignant.e supplémentaire au sein du collège. ☞ Une salle d'autorégulation est mise à disposition pour les interventions individuelles ou en petits groupes.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Accueillir les élèves avec Troubles Neuro-Développementaux (TND) dont Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA) en salle d'autorégulation (en individuel ou en petit groupe), pour développer leurs compétences autorégulatrices et d'apprentissages, selon des besoins définis et en anticipant pour que ces élèves soient en réussite en classe ordinaire. ☞ Elaborer avec l'équipe (professeur.e.s et professionnel.le.s de l'ESMS) le Projet Personnalisé d'Intervention (PPI) [qui articule le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) et le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)]. ☞ Partager avec les professionnel.le.s de l'équipe médico-sociale un langage et des outils de réflexion communs. ☞ Participer avec les professeur.e.s de chaque classe et l'équipe médico-sociale à la conception, à l'élaboration ou à l'adaptation des supports pédagogiques, aux évaluations qui permettent le réajustement des projets, valoriser les parcours de formation. ☞ Co-intervenir avec les professeur.e.s des classes ordinaires, sur des objectifs ciblés d'apprentissage et/ou de gestion de classe. ☞ Accueillir occasionnellement d'autres élèves « neurotypiques », selon des besoins définis ou en qualité d'expert, afin de travailler des compétences ciblées. ☞ Suppléer les professeur.e.s des classes lors de temps d'échanges avec l'équipe médico-sociale et/ou la supervision, ☞ Travailler en partenariat étroit avec l'équipe médico-sociale (éducateurs spécialisés, psychologue, chef de service SESSAD...) et l'ERSH (enseignant.e référent.e) de secteur et avec les équipes du collège (équipe de Direction, vie scolaire, AESH ...), le SDEI, les parents, le Conseil départemental... ☞ Rédiger, sous l'autorité du Chef d'établissement, un rapport d'activité annuel, transmis à l'IEN-CT-ASH.
Compétences requises	<p>Connaissances et compétences requises :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Avoir une connaissance des Troubles Neuro-Développementaux et des retentissements sur les apprentissages. ☞ Avoir une connaissance des adaptations et aménagements pédagogiques liées aux différents troubles. ☞ Avoir une connaissance du collège : fonction, programmes... <p>Qualités souhaitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Fortes aptitudes au travail en équipe, notamment en inter-métier avec une équipe médico-sociale. ☞ Capacités relationnelles et sens de l'organisation. ☞ Adaptation, écoute et réactivité. ☞ Capacité à faire évoluer ses méthodes d'enseignement en fonction des recommandations de la supervision. ☞ Ethique professionnelle : faire preuve de discrétion et de respect du secret professionnel partagé.
<p>Personne en charge du dossier : M. DE LA CRUZ Michel IEN-CT-ASH Foix Pays de Foix 05.67.76.52.82</p>	